

PREFET DES COTES-D'ARMOR

direction départementale des
territoires et de la mer
service eau, environnement, forêt

Arrêté modifiant la désignation des membres de la commission
locale de l'eau (C.L.E.) du schéma d'aménagement et de gestion
des eaux (S.A.G.E) de la baie de Saint-Brieuc

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212.3 et L. 212.4 et R. 212.29 à R. 212.34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E) de la baie de Saint-Brieuc ;

VU le courrier du 18 juin 2012 de la fédération Côtes-d'Armor Nature-Environnement confirmant la démission de M. André OLLIVRO et indiquant son remplacement par Mme Joëlle LE GUERN ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau (C.L.E) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E) de la baie de Saint-Brieuc institué par arrêté du 4 mai 2006 est fixée ainsi qu'il suit :

I – collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

. représentants du conseil général des Côtes-d'Armor :

- M. Loïc RAOULT, conseiller général du canton d'Etables-sur-Mer ;
- Mme Christine ORAIN, conseillère générale du canton de Ploufragan ;
- M. Alain CADEC, conseiller général du canton de Saint-Brieuc Nord.

. représentant du conseil régional de Bretagne :

- M. Michel MORIN.

représentants des structures de gestion de l'eau :

1/ Saint-Brieuc agglomération (bassin versant du Gouët) :

- Mme Marie-Claire DIOURON.

2/ Saint-Brieuc agglomération (bassin versant de l'anse d'Yffiniac) :

- M. Alain LAFROGNE.

3/ syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat (bassin versant de l'Ic) :

- M. Frédéric BERROD.

4/ communauté de communes de la Côte de Penthièvre (bassins versants Islet – Flora) :

- M. Christian LUCAS.

5/ Lamballe-communauté (bassin versant du Gouëssant) :

- M. Jean-Luc BARBO.

6/ syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor :

- M. Jean LE HENAFF.

représentants des maires et établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) :

1/ Saint-Brieuc agglomération :

- M. Jean BASSET ;
- M. André QUELEN ;
- Mme Yvette DORE ;
- Mme Véronique LAUTREDOU ;
- Mme Sylvie GUIGNARD ;
- M. Bernard LE RUN ;
- M. Gérard LE GALL.

2/ Lamballe Communauté :

- M. Pierrick THEFANY ;
- M. Daniel BARON ;
- M. Michel HERVE.

3/ communauté de communes du Sud Goëlo :

- M. Louis GAUFFENY.

